équi-**ressources**

emplois, métiers, formations

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Quelle **adéquation** entre les **emplois** de cochers-meneurs et la **formation** CS Utilisateur de Chevaux Attelés ?

Synthèse – septembre 2017

www.equiressources.fr

- Plus de **10 000 offres d'emploi** traitées
- **7 conseillers** à votre disposition
- De nombreuses **publications** et **études**

pôle hippolia RECHERCHE ET INNOVATION ÉQUINE

pôle emploi

CONSEIL DES CHEVAUX NORMANDIE

ifce institut français du **cheval** et de l'**équitation**

l'Europe s'engage en Normandie

AFASEC

RÉGION NORMANDIE

Fonds Éperon

Un secteur d'activité attractif

Le cheval attelé peut être utilisé à des fins agricoles (débardage, travail dans les vignes, maraîchage…), utilitaires (transport scolaire, arrosage et entretien des espaces verts, collecte déchets…), touristiques (défilés, mariages, tourisme attelé) et sportives[1] (enseignement, compétition). Ces activités sont attractives : travail qui a du sens, retour à des pratiques plus durables, lien social…. La principale qualification en lien avec ces activités agricoles est le Certificat de Spécialisation Utilisateur de chevaux attelés (CS UCA). Cette formation, créée en 2005 et sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), est délivrée en 490 heures.

Évolution des effectifs diplômés du CS UCA et du nombre d'organismes de formation (OF) délivrant le titre depuis 2012

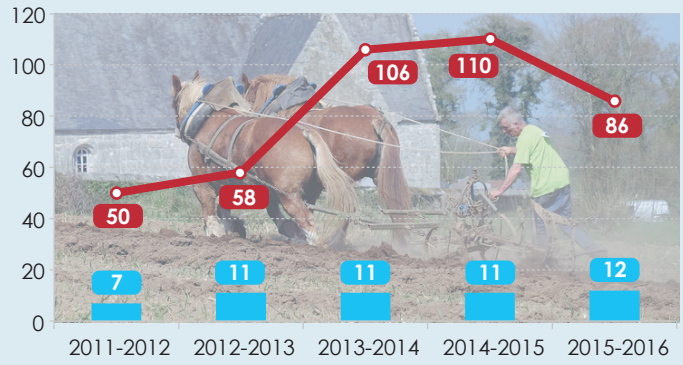

Source : MAA, 2017

Malgré une baisse récente, en 2016, du nombre de diplômés en CS UCA, leur nombre n'a cessé de croître depuis 2012.

Aussi, en plus de recevoir beaucoup de demandes d'information au sujet de ces activités, équi-ressources enregistre une hausse des offres d'emploi de cocher-meneur entre 2010 (6) et 2016 (26).

Que sont devenus ces diplômés aujourd'hui ? Ont-ils trouvé un emploi de cocher-meneur ? Quelles sont les éventuelles difficultés qu'ils ont rencontrées lors de leur insertion dans le monde du travail ?

L'ÉTUDE

- ***Objet :*** Analyser les situations d'emploi des titulaires du CS UCA au 01/02/17
- ***Objectifs :***
  - Accompagner la rénovation du titre entreprise par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
  - Améliorer l'orientation des porteurs de projets et l'accompagnement des employeurs de cocher-meneur par équi-ressources
  - Compléter le panorama de l'étude « *La qualification des utilisateurs d'énergie animale* » réalisée en 2015 par le syndicat des cochers (SNCuPaa) et la société française des équidés de travail (SFET)
- ***Méthode :*** enquêtes (mailing et phoning) réalisées au printemps 2017 auprès de titulaires du CS UCA diplômés entre 2011 et 2016

50% de la population totale

Population totale : 480 diplômés
Échantillon : 250* diplômés

* Sur les 250 répondants initiaux, 29 répondants ont été exclus de l'analyse : il s'agit de cochers-meneurs déjà en activité, qui ont validé leurs compétences pour faire valoir le titre auprès de leurs assurances. Ils ne représentent donc pas la population type des candidats accueillis dans les centres de formation. **L'échantillon analysé est donc de 221 répondants.**

- ***Réalisation :*** Observatoire métiers, emploi, formation de la filière équine (OMEFFE) d'équi-ressources avec l'appui de la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA-DGER)

1. Les activités sportives d'attelage ne font pas partie du périmètre de l'étude.

8 diplômés du CS UCA sur 10 avaient un niveau équivalent ou supérieur au Baccalauréat avant d'intégrer la formation

Le public accueilli en formation CS UCA est en majorité (57%) titulaire d'un Bac ou d'un Bac+2.

En s'inscrivant dans cette certification, les stagiaires semblent davantage venir chercher de la technique plutôt qu'un niveau de diplôme.

Les niveaux de formation des diplômés avant leur entrée en CS UCA [n = 215 (6 non-réponses)]

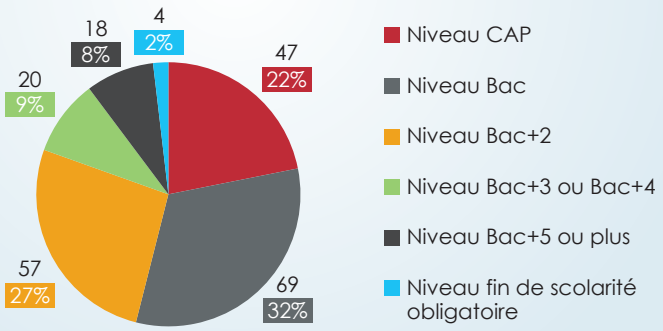

La moitié des diplômés du CS UCA exercent en tant que cocher-meneur (CM)

La situation d'emploi au 01/02/17 des diplômés du CS UCA (n=221)

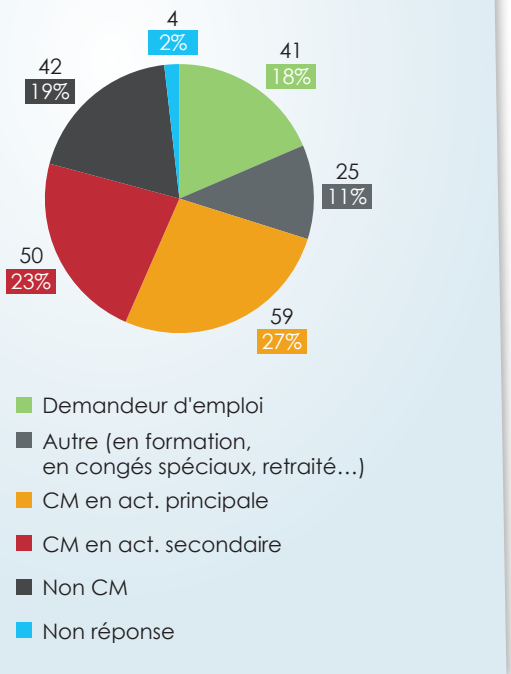

Sur 221 titulaires du CS UCA, 151 (± 70%) sont en emploi au 01/02/17. Même si le lien entre le titre et l'insertion dans l'emploi aujourd'hui n'est pas forcément évident étant donné les années d'obtention du titre retenues pour l'étude (2011 à 2016), les diplômés travaillent.

Sur ces 151 diplômés en emploi, 109 (± 72%) sont cocher-meneur à titre principal ou secondaire soit la moitié de la population totale analysée. Aucun effet *genre*, *année d'obtention du titre*, *niveau de qualification avant l'entrée en formation* ou encore *statut d'emploi avant la formation* n'a été relevé.

Plus de la moitié (29/50) des cochers-meneurs en activité secondaire occupent un emploi principal hors secteur équin.

Le transport est la principale activité pratiquée par les CM titulaires d'un CS UCA

La nature des activités exercées par les cochers-meneurs titulaires d'un CS UCA au 01/02/17

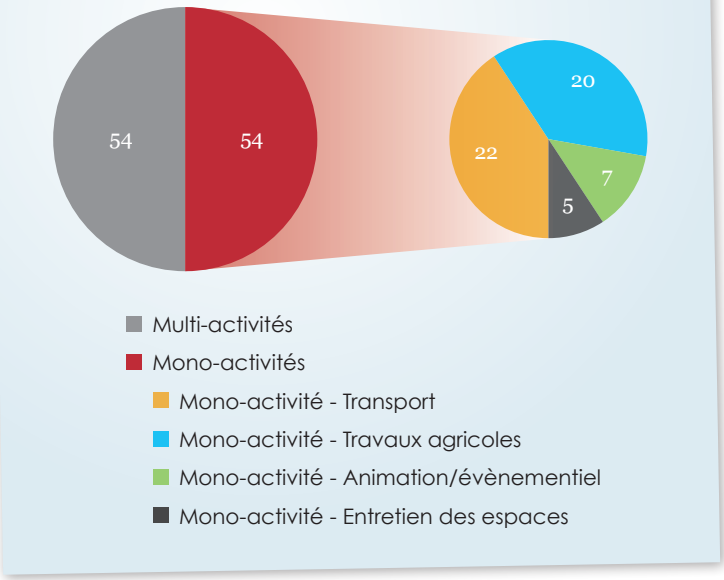

Qu'ils exercent en activité principale ou secondaire, la moitié des cochers-meneurs (54/108) sont spécialisés dans **une seule activité**, principalement le transport (22/54) ou les travaux agricoles (20/54).

Parmi les cochers-meneurs pratiquant plusieurs activités, 80% (45/54) proposent du transport.

☑ ***Rappel des définitions utilisées dans l'enquête :***

- **Transport** (tourisme, ramassage public (scolaire, personnes âgées), marchandises)
- **Travaux agricoles** (maraîchage, vigne, céréales, sylviculture, débardage)
- **Animation/événementiel** (mariage, défilé, fêtes)
- **Entretien des espaces** (débroussaillage, ramassage des déchets, arrosage et entretien des espaces verts)

Un métier exercé principalement par des indépendants

En plus des 109 cochers-meneurs actifs titulaires d'un CS UCA (1ère et 2e barres de l'histogramme ci-contre), 65 diplômés répondants affirment avoir eu une expérience de cocher-meneur dans leur parcours professionnel sans pour autant l'être resté aujourd'hui (3e barre de l'histogramme ci-contre), soit une population de 174 « diplômés avec expérience ».

37% (65/174) des répondants avec expérience ont occupé/occupent des emplois salariés de cocher-meneur et seulement 20% (34/174) le sont encore au 01/02/17. Les difficultés principales qu'ils rencontrent : le manque d'offre d'emploi et de reconnaissance de l'utilité de l'activité par les collectivités et le grand public.

Les statuts d'emploi occupés par les cochers-meneurs titulaires d'un CS UCA selon leur situation d'emploi au 01/02/17 (n=174)

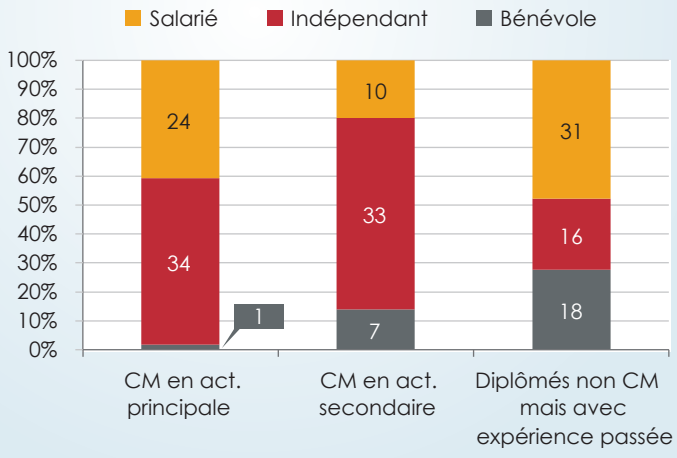

61% (67/109) des cochers-meneurs actifs titulaires d'un CS UCA sont indépendants.

Les indépendants rencontrent plus de difficultés que les salariés, liées à leur statut

Parmi la population des 174 « diplômés avec expérience », 60% (49/83) des indépendants disent avoir rencontré des difficultés dans l'exercice de leurs activités de cocher-meneur contre 22% (14/65) des salariés.

Les principales difficultés évoquées par ces indépendants sont :

- le **manque de débouchés : clients, marchés**

  « Marché restreint avec grande concurrence des associations », « Les clients veulent des prestations mais ne veulent pas payer », « Difficile de trouver des clients car ils ne connaissent pas les avantages de la traction animale »,

- le **manque de reconnaissance et de soutien en local** sur les projets proposés

  « Pas assez d'argument pour faire accepter le cheval en tant que transport », « L'énergie animale n'est pas reconnue comme énergie renouvelable. Les collectivités n'ont donc pas les mêmes retombées que si elles utilisent des énergies reconnues comme renouvelables. », « Difficile de trouver un interlocuteur sensible à la démarche, au projet », « Convaincre les élus notamment pour le ramassage scolaire les navettes de ville, ... », « Temps très long pour les prises de décisions des donneurs d'ordres »,

- **les difficultés de gestion : complexité des démarches administratives** (choix du statut, de l'assurance, autorisations pour circuler, relations avec la MSA/le Pôle Emploi) et **difficultés financières** (trésorerie, faible rentabilité des prestations, obtention des prêts) liées à la création et à la gestion de leur entreprise.

  « Trouver un assureur », « Difficulté pour trouver le bon statut quand on s'installe : la chambre d'agriculture et de commerce ne savent pas comment nous considérer », « Manque d'argent pour financer mon projet », « Difficulté à en faire une activité rentable », « Moins aidé lorsqu'on a des chevaux que quand on a des bovins ».

Des formations adaptées pour 80% des titulaires du CS UCA avec expérience

Les besoins en complément de formation exprimés (n=38)

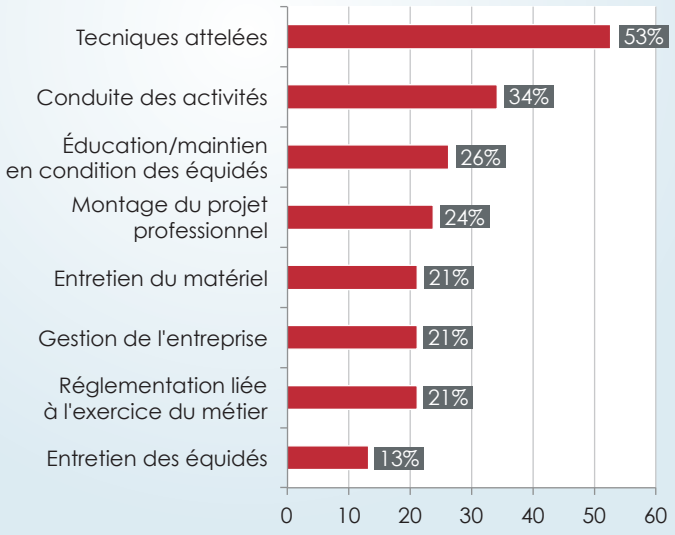

Seuls 38 répondants sur 174 (22%) ont trouvé la formation inadaptée, principalement en matière de techniques attelées.

Détail des définitions utilisées dans l'enquête :

- **Conduite des activités :** préparation en amont, réalisation d'une prestation puis évaluation et ajustements
- **Gestion de l'entreprise :** comptabilité, relation clients, renouvellement matériel…
- **Entretien des équidés :** soins, alimentation, sanitaire…

Les insatisfaits réalisant des activités de transport revendiquent des besoins spécifiques d'apports de connaissance en matière d'entretien des équidés (83%) et de réglementation (44%).

Propositions d'améliorations

En résumé, les situations d'emploi des titulaires du CS UCA révèlent des taux d'insertion quantitativement bons mais des conditions de travail difficiles. Les propositions qui suivent ont pour unique objectif d'ouvrir des pistes et de nourrir la réflexion sur les améliorations possibles en matière d'adéquation emploi-formation des cochers-meneurs.

Améliorer les conditions d'emploi des cochers-meneurs

- **Poursuivre l'accompagnement du développement des débouchés** (conception d'outils de promotion, appui communication/marketing/commercial...)
- **Faire reconnaître le métier officiellement** (identifier les interlocuteurs à solliciter en cas de création d'entreprise...)
- **Déterminer les modèles économiques viables** (créer des références technico-économiques)
- **Faire évoluer les dispositions du code de la route** (qualification obligatoire pour la conduite de véhicules à traction animale)

Renforcer l'apprentissage des techniques attelées pendant la formation

- **Durcir** les pré-requis en termes de menage
- **Spécialiser** les organismes de formation dans le transport
- **Intégrer** les travaux agricoles en traction animale dans une autre formation agricole spécialisée
- **Modulariser** et proposer des formations courtes de perfectionnement à l'externe
- **Privilégier** la professionnalisation d'acteurs déjà en place

Mieux prendre en compte les futurs créateurs d'entreprise

- **Les informer** du marché de niche
- **Augmenter** le niveau de la formation (V ➙ IV)
- **Proposer** des module(s) d'enseignement complémentaire(s)

À RETENIR

- 80% des titulaires du CS UCA avaient un niveau > ou = au Baccalauréat avant leur entrée en formation ;
- 50% des titulaires du CS UCA sont cochers-meneurs au 01/02/17, pour moitié en tant qu'activité principale ;
- Les cochers-meneurs titulaires d'un CS UCA sont pour moitié spécialisés dans une seule activité (transport ou travaux agricoles) ;
- Le transport est l'activité principalement proposée par les cochers-meneurs titulaires d'un CS UCA ;
- Seuls 15% des titulaires du CS UCA occupent un emploi salarié de cocher-meneur ;
- Les difficultés, rencontrées majoritairement par les indépendants, sont liées au manque de débouchés et de reconnaissance de leur activité ; la gestion administrative et/ou financière de leur entreprise pose également souci ;
- 80% des titulaires du CS UCA ayant eu une expérience de cocher-meneur sont satisfaits des formations CS UCA délivrées.

Nos remerciements aux répondants pour la qualité de leur accueil et l'intérêt unanime qu'ils ont porté à cette étude.